

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
REGION DE L'OUEST  
-----

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM  
-----

COMMUNE DE KEKEM  
-----

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
WEST REGION  
-----

UPPER-NKAM DIVISION  
-----

KEKEM COUNCIL  
-----

INTERNAL PROCUREMENT  
COMMISSION  
-----

**MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE**  
**MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM**

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES COMPETENTE :**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**  
**AUPRES DE LA COMMUNE DE KEKEM**

**DEMANDE DE COTATION**

**N° 02/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 DU 2.5.MAT.2023.....**

**POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES**  
**OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES**  
**DE LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM,**  
**REGION DE L'OUEST**

**FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023**

**AUTORISATION DE DEPENSE : N° UF00382**

**IMPUTATION BUDGETAIRE : N° 57 15 102 02 641746 464201 426**

**POSTE COMPTABLE ASSIGNATAIRE : RECETTE MUNICIPALE DE KEKEM**

## SOMMAIRE

- 1) AVIS DE CONSULTATION
- 2) REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION
- 3) SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES
- 4) CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
- 5) BORDEREAU DES PRIX ET QUANTITES
- 6) DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
- 7) PROJET DE LETTRE COMMANDE
- 8) FORMULAIRES ET FICHES MODELES
- 9) LISTE DES BANQUES DE 1<sup>ER</sup> RANG ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES PAR  
LE MINFI ET AUTORISEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES  
MARCHES PUBLICS

**PIECE N° 1**  
**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE**  
**DE COTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
REGION DE L'OUEST  
-----

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM  
-----

COMMUNE DE KEKEM  
-----

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
WEST REGION  
-----

UPPER-NKAM DIVISION  
-----

KEKEM COUNCIL  
-----

INTERNAL PROCUREMENT  
COMMISSION  
-----

## AVIS DE CONSULTATION

N° 02/DC/CKKEM/CIPM/2023 DU .....2-5-MAI-2023.....

POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES  
OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE  
DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST

### 1- Objet de la consultation

Le Maire de la Commune de Kékem, Autorité Contractante, lance une demande de cotation pour l'acquisition des Fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum des écoles primaires publiques de la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest.

### 2- Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente consultation sont décrites dans le devis descriptif.

### 3- Délai de livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de 30 (trente) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service prescrivant le démarrage de la livraison.

### 4- Allotissement

L'ensemble des prestations est constitué d'un lot unique ci-après désigné : Acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum pour les Ecoles primaires publiques de la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest

### 5- Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations est de Neuf millions (9 000 000) francs CFA.

### 6- Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques ou morales ayant une expertise dans le domaine des «Fournitures pédagogiques et scolaires ».

### 7- Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget de fonctionnement Public du Ministère de l'Education de Base, Exercice 2023.

### 8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation et délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou un Organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à *cent quatre vingt mille (180 000) FCFA* et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après l'expiration du délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

### 9- Consultation du dossier de la Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Kékem, B.P : 04 Kékem

Tél : (237) 698 98 18 89 dès publication du présent avis.

### 10- Acquisition du dossier de la Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu à la Commune de KEKEM, B.P : 04 KEKEM, Tél : (237) 697 26 97 37 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de *quinze mille (15 000) francs CFA*, payable à la Recette Municipale de KEKEM.

### 11- Remise des offres

L'offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat du Maire au plus tard le *21 JUIN 2023* à 10 heures précises, et devra porter la mention:

### « AVIS DE CONSULTATION

N° 02/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 DU *25 MAI 2023* .....

POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES  
OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE  
DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » »

### 12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les Services émetteurs ou une Autorité Administrative, selon le cas, suivant les indications du Règlement Particulier de l'Avis de Consultation. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis ou avoir été établies postérieurement à la date originale de signature de l'avis d'appel d'offres.

### 13- Ouverture des offres

L'ouverture de l'offre aura lieu le *21 JUIN 2023* ..... à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kékem, dans la salle des actes sise à la Mairie de Kékem.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.

## 14- Critère d'évaluation

### 14.1 Principaux critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

### 14.2 Critères essentiels

- ✓ Présentation de l'offre ;
- ✓ Conformité des fournitures pédagogiques et scolaires ;
- ✓ Respect du délai de livraison.

## 15- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-commande au Soumissionnaire dont l'offre sera techniquement conforme aux spécifications du dossier de demande de cotation et jugée moins disant.

L'attributaire de la Lettre-commande est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent au Secrétariat Particulier du Maire de la commune de Kékem pour l'établissement et la souscription de sa Lettre-commande.

**Faute pour lui de se présenter, la Lettre-commande est attribuée au suivant.**

## 16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (Quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17- Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de KEKEM, B.P : 04 KEKEM, Tél : (237) 698 98 18 89.

## COPIES

- PREFET/HT-NKAM;
- ARMP/OUEST ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINDEVEL /HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/HT-NKAM ;
- IA/MINEBASE/CKEM ;
- PRESIDENT CIPM/CKEM ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.

Fait à Kékem, le

25 MAI 2023

LE MAIRE,  
(AUTORITE CONTRACTANTE)



*Komeni Dieudonné*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

-----  
REGION DE L'OUEST  
-----

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM  
-----

COMMUNE DE KEKEM  
-----

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
WEST REGION  
-----

UPPER-NKAM DIVISION  
-----

KEKEM COUNCIL  
-----

INTERNAL PROCUREMENT  
COMMISSION  
-----

## CONSULTING APPLICATION

N<sup>o</sup> 02/CA/CKKEM/CIPM-AG/2023 OF **12 5 MAI 2023**  
FOR SUPPLY OF TEACHING AND SCHOOL EQUIPMENT OR MINIMUM PACKAGES  
TO SCHOOLS OF KEKEM'S COUNCIL, UPPER-NKAM DIVISION, WEST REGION

### **1 - Subject of the Consulting Application:**

Within the framework of the execution of 2023 Public Investment Budget, the Mayor of Kekem's Council, Contracting Authority, on behalf of the Ministry of Base Education, hereby launches a Consulting Application for supply of teaching and school equipment or minimum packages of Kekem's council, Upper-Nkam Division, West Region

### **2- Nature of prestations:**

Prestations, subject of this Consulting Application are described in estimate and quantitative detail.

### **3- Execution deadline**

The maximum execution deadline provided for by the Project Owner for the execution of prestations of this tender shall be *thirty (30) days* as from the date of notification in the Order of Service to delivery.

### **4- Allotment**

The prestations shall be in one (01) lot defined as follows: Supply of teaching and school equipment or minimum packages of Kekem's council, Upper-Nkam Division, West Region.

### **5- Estimated coast :**

The estimated cost of the operation following prior studies stand is nine millions three hundred and (9 000 000) *FCFA*.

### **6- Participation and origin**

Participation in this Consulting Application is opened to all Cameroonian enterprises having skills in the Workshops equipments.

### **7- Financing:**

Works subject of this invitation to tender shall be financed by the Public Investment Budget (PIB) MINFDUB – of the 2023 financial year.

### **8- Provisional bid bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank Approved by the Ministry of Finance featuring on the listing document 12 of the Tender File of an amount One hundred and eighty thousands (180 000) *FCFA* and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

Under pain of being rejected, the Provisional bid bond required shall be produced in original.

### 9- Consultation of tender file

The tender file may be consulted during working hours at the Tender Board's Service of the council of Kékem. Phone n° (237) 698 98 18 89 as soon as this notice is published.

### 10- Acquisition of tender file:

The file may be obtained during working hours from the Tender Board's Service of the Council of Kékem, Phone n° (237) 698 98 18 389 as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of 15 000 (fifteen thousands) CFA francs payable at Kekem's municipal Treasury.

### 11- Submission of offers

Offer drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach the Tender Board's Service of the council of Kékem latest 10.00 am local on the ~~21 JUN 2023~~ and should be labeled.

## INVITATION TO CONSULTING

N° 02/CA/CKKEM/CIPM-AG/2023 OF ....~~2.5.MAI.2023~~.....

FOR SUPPLY OF TEACHING AND SCHOOL EQUIPMENT OR MINIMUM PACKAGES  
TO SCHOOLS OF KEKEM'S COUNCIL, UPPER-NKAM DIVISION, WEST REGION

“TO BE OPEN ONLY DURING BIDS OPENING SESSION”

### 12- Admissibility of offers

Under pain of being rejected, the administrative documents required, must be produced in originals or true certified copies by the issuing service or administrative authority in accordance with the special conditions of the invitation to tender. They must be delivered three (03) months before the submission of offers or three months after the launching of this national invitation to tender. Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible, especially the absence of administrative document.

### 13- Opening of bids

Bids shall be opened on 21 JUN 2023 at 11 o'clock by the Tenders Board attached to Kekem's council in the conference hall of that same Council.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice.

### 14- Evaluation criteria

#### 14.1- Main eliminatory criteria

- Presence of forged documents in the bid;
- absence of a bid bond ;
- Omission of a quantified unit price in the financial offer ;

#### 14.2- Main qualification criteria

- ✓ Presentation of offers
- ✓ Conformity of teaching and school equipment
- ✓ Respect of deadline

### 15- Award

The Contracting Authority will award the contracts to the bidder whose bid is evaluated to be the least cost, fulfilling the conformity of materials.

The successful bidder is invited to present as soon as possible after signing of the award decision, than within seven days the Private Secretary of the Mayor of KEKEM for the establishment and the subscription of its market.

**Failure to appear, the contract is awarded to the next.**

**16- Validity of offers**

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

**17. Complementary information.**

Complementary technical information may be obtained during working hours from the tender Board's Service of Kekem's council. Phone N° (237) 698 98 18 89.

Issued at Kekem on the **12 5 MAY 2023**

**THE MAYOR,  
Contracting Authority**



*Kemeri Dieudonne*

**COPIES**

- PREFECTURE/UPPER-NKAM
- ARMP/WEST
- DDMINMAP/ UPPER-NKAM
- DDMINDEVEL/ UPPER-NKAM
- DDMINEPAT/ UPPER-NKAM
- IA/MINEBASE/KKEM
- CHAIRPERSON OF TB
- NOTICE BOARD
- CHRONO/ARCHIVES

45  
72

**PIECE N° 2**  
**REGLEMENT PARTICULIER**  
**DE LA CONSULTATION**

# INSTRUCTIONS SPECIFIQUES AUX SOUMISSIONNAIRES

Référence des IGS	DESIGNATION
3	<p style="text-align: center;"><b>Éléments constitutifs d'une offre recevable</b></p> <p>Pour être recevable, l'offre devra être établie avec un original et six copies, et comprendre les éléments constitutifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dossier administratif ;</li> <li>• Les spécifications techniques ;</li> <li>• La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après (Pièce n° 9.2), datée et signée ;</li> <li>• Le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli (Pièce n° 7) daté et signé ;</li> <li>• Le Bordereau des prix unitaires (Pièce n° 6) ;</li> <li>• Le projet de Lettre Commande dûment rempli, paraphé à chaque page (Pièce n° 8)</li> </ul>
6	<p style="text-align: center;"><b>Les conditions de dépôt des offres</b></p> <p>6.1. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée à l'adresse indiquée dans la Demande de cotations.</p> <p>6.2. L'enveloppe cachetée portera la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>AVIS DE CONSULTATION</b>  N° 02/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 DU .....<b>2.5.MAI.2023</b>.....</p> <p style="text-align: center;"><b>POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES  OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE  DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM</b></p> <p style="text-align: center;"><b>«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT» »</b></p> <p>Le Soumissionnaire prendra soin de séparer les trois parties de son offre (Administrative, Technique et Financière) dans un document unique. Chaque partie sera constituée des pièces suivantes :</p> <p>a. <b>Dossier Administratif comportant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'immatriculation ;</li> <li>- l'attestation de non redevance fiscale ;</li> <li>- une attestation de l'ARMP de non exclusion des marchés ;</li> <li>- une attestation de non faillite par le greffe du tribunal de grande instance du lieu de siège de l'entreprise ;</li> <li>- un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale signée par le chef centre Régional CNPS ou un représentant ;</li> <li>- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original),</li> <li>- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : <b>180 000 (Cent quatre vingt mille t) FCFA</b></li> <li>- Le projet de lettre de cotation rempli, paraphé, signé et daté.</li> </ul> <p><i><b>N B : Toutes les pièces administratives doivent dater de moins de trois mois.</b></i></p> <p>b. <b>Dossier Techniques constitué de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécifications techniques des fournitures proposées</li> </ul> <p>c. <b>Offre Financière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Lettre de Cotation établie suivant le modèle joint, datée timbrée et signée ;</li> <li>- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé</li> <li>- Cadre du devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;</li> </ul>

7	<p style="text-align: center;"><u>Date et heure limite de dépôt des offres</u></p> <p>L'offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat du Maire au plus tard le <b>21 JUIN 2023</b> à 10 heures précises, et devra porter la mention:</p> <p style="text-align: center;"><b>AVIS DE CONSULTATION</b>  <b>N° 02/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 DU 25 MAI 2023.....</b>  <b>POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST</b>  <b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » »</b></p>
8	<p style="text-align: center;"><u>Ouverture des plis</u></p> <p>a) L'ouverture de l'offre aura lieu le <b>21 JUIN 2023</b> à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kékem, dans la salle des actes sise à la Mairie de Kékem.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>b) Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis</p>
9	<p style="text-align: center;"><u>Évaluation des offres</u></p> <p>La Commission de Passation des Marchés, procédera, à l'évaluation des offres ou désignera un expert dans le domaine pour l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vérification de la présence de toutes les pièces administratives ;</li> <li>2. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans l'article 14 du présent Avis de Consultation de demande de cotations.</li> <li>3. Vérifier que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;</li> <li>4. Vérifier que le devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;</li> <li>5. Vérifier que le Bordereau des Prix Unitaires est dûment rempli, daté et signé ;</li> <li>6. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires.</li> <li>7. Élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant.</li> <li>8. Les Rabais présentés de manière manuscrite sont caduques proscrites et ne seront pas prises en comptes dans leur soumission.</li> </ol> <p>La Commission de Passation des Marchés établira un rapport d'évaluation détaillé concluant sur une proposition à l'Autorité contractante, Maître d'Ouvrage, de l'attribution de la lettre commande.</p>

## CRITERES ELIMINATOIRES

### Critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

### Critères essentiels

- ✓ Présentation de l'offre ;
- ✓ Conformité des fournitures pédagogiques et scolaires ;
- ✓ Respect du délai de livraison.

## GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

**N.B. :** Voir « Tableau de Comparaison des Offres » en annexe

10

### Attribution de la Lettre Commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire dont l'offre sera techniquement conforme aux spécifications du dossier de demande de cotations et jugée moins disant.

L'attributaire du marché est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent au Secrétariat Particulier du Maire de la commune de Kékem pour l'établissement et la souscription de sa Lettre-commande.

11

### **11. Fraude et corruption**

a. Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes  
i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité ;

ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.

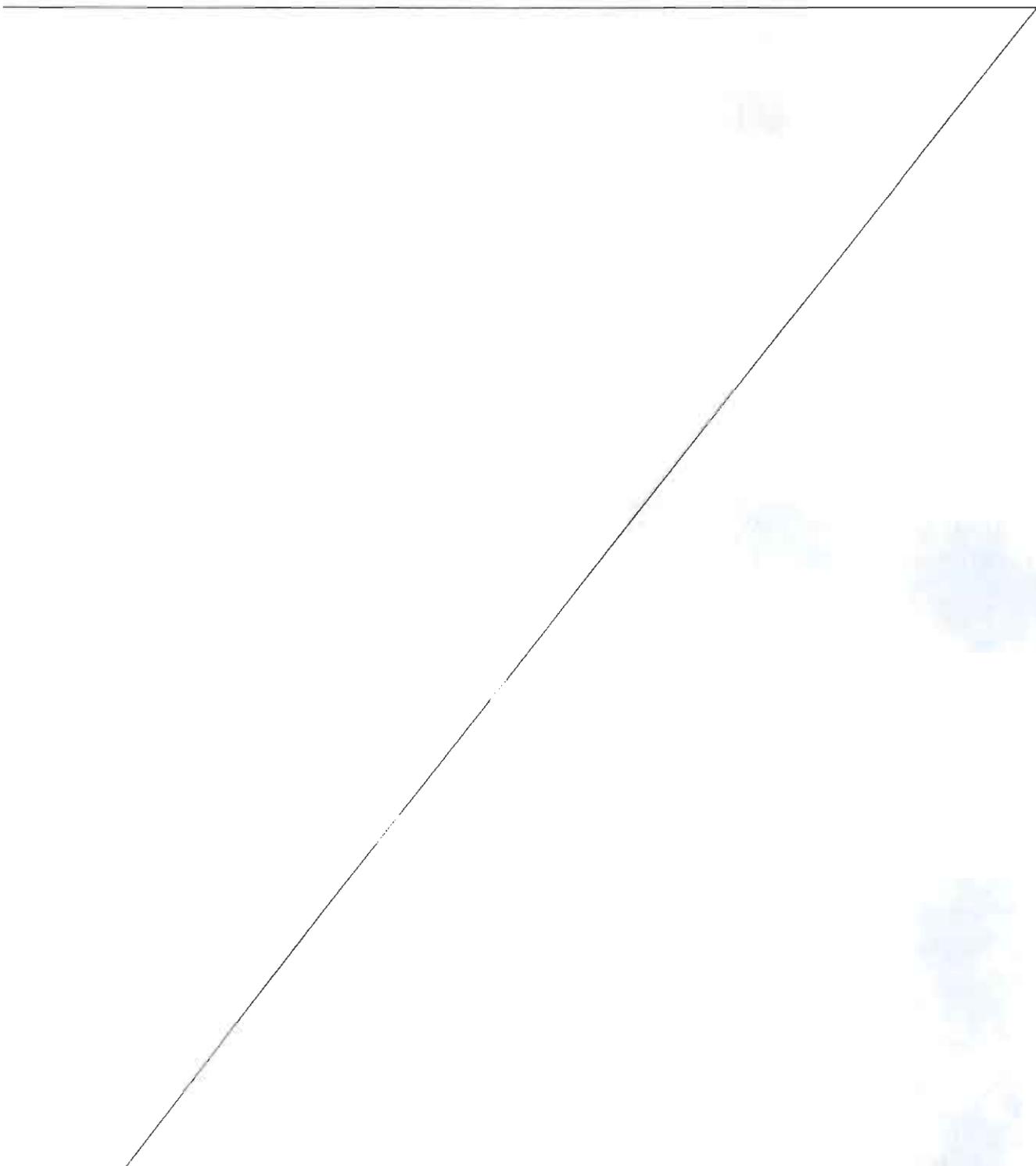
b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

**PIECE N° 3**  
**SPECIFICATIONS TECHNIQUES**  
**DES FOURNITURES**

**FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES  
PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM  
SPECIFICATION TECHNIQUES ET CONDITIONNEMENT DES FOURNITURES EXIGEEES**

N°	DESIGNATION	U	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES PROPOSEES ET CONDITIONNEMENT
<b>I- KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>				
1	Cahier de 144 pages (niveau 3), 80 g	Unité	40	80 g
2	Cahier de 144 pages (niveau 2), 80 g	Unité	40	80 g
3	Cahier de 144 pages (niveau 1), 80 g	Unité	40	80 g
4	Paquet de 50 Stylo à bille bleu, marque BIC Cristal	Paquet de 50	200	Marque BIC Cristal
5	Paquet de 50 Stylo à bille rouge, marque BIC Cristal	Paquet de 50	100	Marque BIC Cristal
6	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor couleur blanche	Carton	40	Robercolor, couleur blanche
7	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor en couleur	Carton	10	Robercolor, couleur
8	Carton de 5 rames de papier 210x297, 80 g Double A	Carton de 5 rames	20	210x297, 80 g Double A
9	Cahier de préparation 80g, 400 pages, A4 de marque ELITE, couverture dure	Unité	300	A4 de marque ELITE, couverture dure Importé
10	Drapeau du Cameroun	Unité	5	Unité
11	Ardoisine Smalto	Boîte de 1 kg	78	marque Smalto
12	Registre d'Appels journaliers conformes aux nouveaux curricula : modèle révisé 2022,	Unité	150	modèle révisé 2023,
13	Chemises cartonnées Paquet de 100, 180g	Pqt de 100	25	Paquet de 100, 180g
14	Enveloppes format A5 Paquet de 100	Pqt de 50	10	Paquet de 100, 100g
<b>SOUS-TOTAL KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>				
<b>2- KIT HYGIENE</b>				
1	Carton savon AZUR Morceau de 400g; carton de 60 morceaux	Morceau	500	Morceau de 400g
2	Eau de javel bidon de 1 l	Litre	60	bidon de 5 l
3	Crésyl	Litre	30	litres
4	Papier hygiénique SITA (paquet de 48 rouleaux)	Pqt de 48	26	paquet de 48 rouleaux
5	Pulvérisateur de 15 litres , Marque pulni	Unité	1	Marque pulni
<b>SOUS-TOTAL KIT HYGIENE</b>				
<b>3- BOITE A PHARMACIE</b>				
1	Bétadine jaune Flacon de 125 ml	Unité	50	Flacon de 125 ml

2	Alcool 70° en flacons de 500 ml	Unité	78	flacons de 500 ml
3	Paquet compresses de 40x40 paquet de 10	Unité	90	40x40 paquets de 10
4	Coton hydrophile 100 g	Paquet	28	100 g
5	Sparadrap perforé 18cmx5cm en rouleau de 5 m	Rouleau	10	rouleau de 5 m
6	paracetamol 500 mg en blister paquet de 1000 cpés	Unité	5	paquet de 1000 cpés
<b>SOUS-TOTAL BOITE A PHARMACIE</b>				



**PIECE N° 4**  
**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES**  
**PARTICULIERES**

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1- OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 3- PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 4- TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5- ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6- DELAI DE LIVRAISON
- ARTICLE 7- DOMICILE DU FOURNISSEUR

## CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9- CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10- DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11- INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR
- ARTICLE 12- RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13- GARANTIE

## CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- ARTICLE 14- GENERALITES – PRIX
- ARTICLE 15- MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 16- MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 17- DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18- REGIME FISCAL
- ARTICLE 19- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

## CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 21- LITIGES
- ARTICLE 22- PENALITES DE RETARD
- ARTICLE 23- RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 24- VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum des écoles primaires publiques de la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'ouest.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de la Demande de Cotation.

### ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La soumission du Fournisseur et ses propositions ;
- Les dispositions non contraires aux Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- Le devis descriptif et quantitatif ;
- Le devis quantitatif et estimatif ;
- Le bordereau des Prix unitaires.

### ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux lois et réglementation en vigueur au Cameroun, notamment :

#### **Article 5- Textes généraux applicables**

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- 2- La Loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 3- La Loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- 4- La Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- 5- Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 6- Le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- 8- Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 9- Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 10- Le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- 11- Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- 12- L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
- 13- L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
- 14- La Circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés ;

- 15- la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2023
- 16- Les textes régissant les corps de métiers ;
- 17- Les normes en vigueur ;
- 18- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la lettre-commande.

#### **ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS**

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :

- Le Maire de la Commune de Kékem est le Maître d'Ouvrage;
- L'Autorité contractante est le Maire de la Commune de Kékem ;
- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au Chef service technique de la Commune de Kékem.
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Kékem.

L'Ingénieur ou son représentant doit vérifier que les fournitures et prestations sont conformes aux spécifications techniques décrites au devis technique de la présente lettre commande, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

#### **ARTICLE 6 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum est fixé à Trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer.

Les livraisons se feront à la Commune de Kékem.

#### **ARTICLE 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur fait élection de domicile dans la Commune de Kékem.

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

### **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

#### **ARTICLE 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des fournitures pédagogiques ou paquet minimum tels que décrits à l'article 10 sous le contrôle l'Ingénieur du marché et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

#### **ARTICLE 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des fournitures pédagogiques telles que décrites dans le détail estimatif et quantitatif et leur livraison à la Mairie de Kékem.

#### **ARTICLE 10 : DESCRIPTION DES FOURNITURES**

Les prestations comprennent l'acquisition et la livraison des fournitures décrites dans le tableau ci-après :

N°	DESIGNATION	U	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES PROPOSEES ET CONDITIONNEMENT
	<b>1- KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>			
1	Cahier de 144 pages (niveau 3), 80 g	Unité	40	80 g
2	Cahier de 144 pages (niveau 2), 80 g	Unité	40	80 g
3	Cahier de 144 pages (niveau 1), 80 g	Unité	40	80 g
4	Paquet de 50 Stylo à bille bleu, marque BIC Cristal	Paquet de 50	200	Marque BIC Cristal
5	Paquet de 50 Stylo à bille rouge, marque BIC Cristal	Paquet de 50	100	Marque BIC Cristal

6	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor couleur blanche	Carton	40	Robercolor, couleur blanche
7	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor en couleur	Carton	10	Robercolor, couleur
8	Carton de 5 rames de papier 210x297, 80 g Double A	Carton de 5 rames	20	210x297, 80 g Double A
9	Cahier de préparation 80g, 400 pages, A4 de marque ELITE, couverture dure	Unité	300	A4 de marque ELITE, couverture dure Importé
10	Drapeau du Cameroun	Unité	5	Unité
11	Ardoisine Smalto	Boîte de 1 kg	78	marque Smalto
12	Registre d'Appels journaliers conformes aux nouveaux curricula ; <b>modèle révisé 2022,</b>	Unité	150	modèle révisé 2023,
13	Chemises cartonnées Paquet de 100, 180g	Pqt de 100	25	Paquet de 100, 180g
14	Enveloppes format A5 Paquet de 100	Pqt de 50	10	Paquet de 100, 100g
<b>SOUS-TOTAL KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>				
<b>2- KIT HYGIENE</b>				
1	Carton savon AZUR Morceau de 400g; carton de 60 morceaux	Morceau	500	Morceau de 400g
2	Eau de javel bidon de 1 l	Litre	60	bidon de 5 l
3	Crésyl	Litre	30	litres
4	Papier hygiénique SITA (paquet de 48 rouleaux)	Pqt de 48	26	paquet de 48 rouleaux
5	Pulvérisateur de 15 litres , Marque pulni	Unité	1	Marque pulni
<b>SOUS-TOTAL KIT HYGIENE</b>				
<b>3- BOITE A PHARMACIE</b>				
1	Bétadine jaune Flacon de 125 ml	Unité	50	Flacon de 125 ml
2	Alcool 70° en flacons de 500 ml	Unité	78	flacons de 500 ml
3	Paquet compresses de 40x40 paquet de 10	Unité	90	40x40 paquets de 10
4	Coton hydrophile 100 g	Paquet	28	100 g
5	Sparadrap perforé 18cmx5cm en rouleau de 5 m	Rouleau	10	rouleau de 5 m
6	paracetamol 500 mg en blister paquet de 1000 cpés	Unité	5	paquet de 1000 cpés
<b>SOUS-TOTAL BOITE A PHARMACIE</b>				

**ARTICLE 11 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR**

Avant la réception, le Fournisseur devra transmettre à l'Autorité Contractante avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur du marché, la lettre-commande enregistrée décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total.

## **ARTICLE 12 : RECEPTION DES FOURNITURES**

La réception est prononcée lorsque la fourniture sera effective conformément t aux spécifications du présent Marché et aux règles de l'art ;

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- Le Maître de Commune de Kékem ou son Représentant : Président ;
- L'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Kékem.: Rapporteur ;
- Le Comptable-Matières de la Mairie de Kékem : Membre ;
- Le Fournisseur ou son représentant : Membre ;
- Le DD/MJNMAP/Haut-Nkam ou son Représentant : Observateur.

Cette Commission sera convoquée par son Président 48 heures avant la date fixée pour la réception des fournitures.

La Commission vérifiera la conformité de la fourniture. avec les prescriptions de la lettre-commande, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire, signé de tous les membres de la Commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité des fournitures, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

## **ARTICLE 13 – GARANTIE**

Sans objet.

## **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **ARTICLE 14– GENERALITES – PRIX**

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

### **ARTICLE 15 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme de .....(en chiffre et en lettres) Toutes Taxes Comprises conformément au détail estimatif ci-après :

### **DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	DESIGNATION	U	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<b>I- KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>					
1	Cahier de 144 pages (niveau 3), 80 g	Unité	40		
2	Cahier de 144 pages (niveau 2), 80 g	Unité	40		
3	Cahier de 144 pages (niveau 1), 80 g	Unité	40		
4	Paquet de 50 Stylo à bille bleu, marque BIC Cristal	Paquet de 50	200		
5	Paquet de 50 Stylo à bille rouge, marque BIC Cristal	Paquet de 50	100		
6	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor couleur blanche	Carton	40		
7	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor en couleur	Carton	10		
8	Carton de 5 rames de papier 210x297, 80 g Double A	Carton de 5 rames	20		

9	Cahier de préparation 80g, 400 pages, A4 de marque ELITE, couverture dure	Unité	300		
10	Drapeau du Cameroun	Unité	5		
11	Ardoisine Smalto	Boîte de 1 kg	78		
12	Registre d'Appels journaliers conformes aux nouveaux curricula ; modèle révisé 2022,	Unité	150		
13	Chemises cartonnées Paquet de 100, 180g	Pqt de 100	25		
14	Enveloppes format A5 Paquet de 100	Pqt de 50	10		
<b>SOUS-TOTAL KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>					
<b>2- KIT HYGIENE</b>					
1	Carton savon AZUR Morceau de 400g; carton de 60 morceaux	Morceau	500		
2	Eau de javel bidon de 1 l	Litre	60		
3	Crésyl	Litre	30		
4	Papier hygiénique SITA (paquet de 48 rouleaux)	Pqt de 48	26		
5	Pulvérisateur de 15 litres , Marque pulni	Unité	1		
<b>SOUS-TOTAL KIT HYGIENE</b>					
<b>3- BOITE A PHARMACIE</b>					
1	Bétadine jaune Flacon de 125 ml	Unité	50		
2	Alcool 70° en flacons de 500 ml	Unité	78		
3	Paquet compresses de 40x40 paquet de 10	Unité	90		
4	Coton hydrophile 100 g	Paquet	28		
5	Sparadrap perforé 18cmx5cm en rouleau de 5 m	Rouleau	10		
6	paracetamol 500 mg en blister paquet de 1000 cpés	Unité	5		
<b>SOUS-TOTAL BOITE A PHARMACIE</b>					
<b>MONTANT TOTAL HTVA</b>					
TVA 19,25%					
AIR (2,2% ou 5,5%)					
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					

#### ARTICLE 16 – MODALITES DE PAIEMENT

##### 16.1 – Avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

##### 16.2 – Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

#### ARTICLE 17 – DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maire de la Commune de Kékem se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au compte bancaire n° ..... ouvert auprès de la banque ..... agence de ..... au nom de .....

#### ARTICLE 18 – REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

#### **ARTICLE 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente lettre commande seront enregistrés et timbrés exclusivement au Centre Régional des Impôts de l'Ouest par les soins et aux frais du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

**N.B. :** Après enregistrement, le Fournisseur remet six (06) copies enregistrées à l'Autorité Contractante pour distribution.

#### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 20 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la lettre-commande seront édités et diffusés par les soins du Fournisseur.

#### **ARTICLE 21 : LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

#### **ARTICLE 22 – PENALITES DE RETARD**

22.1- Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a- Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la lettre commande ;
- b- Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

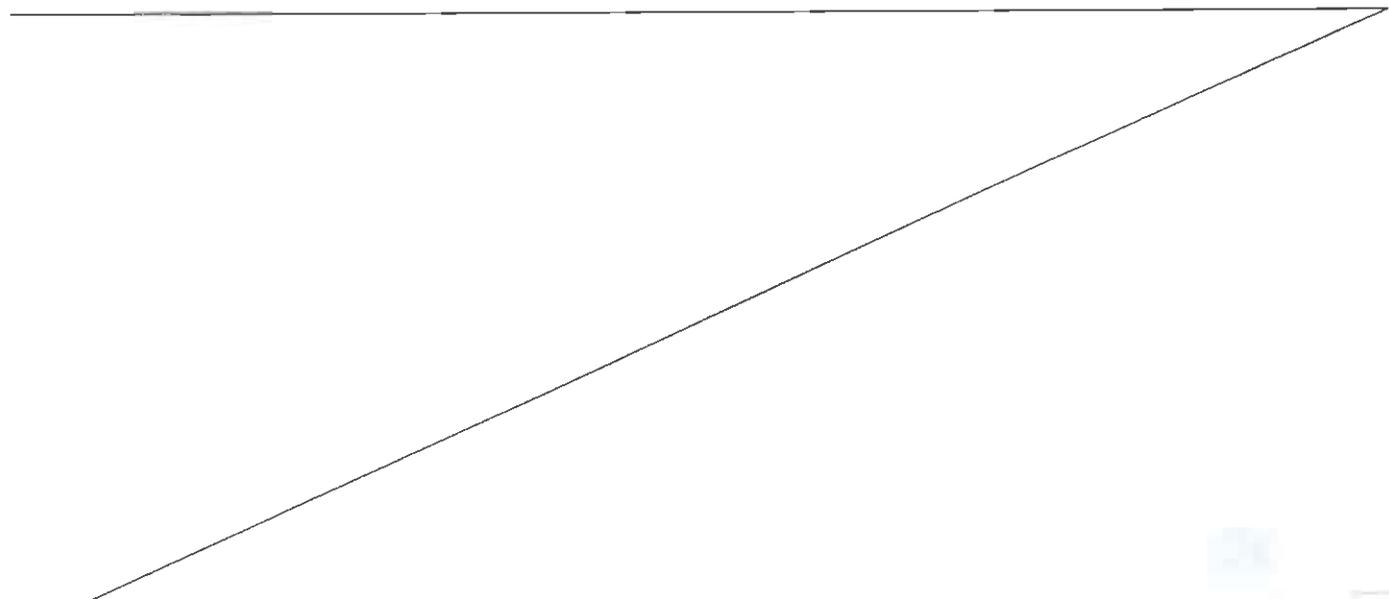
22.2- Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants éventuels.

#### **ARTICLE 23 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE**

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 24 : VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Fournisseur.



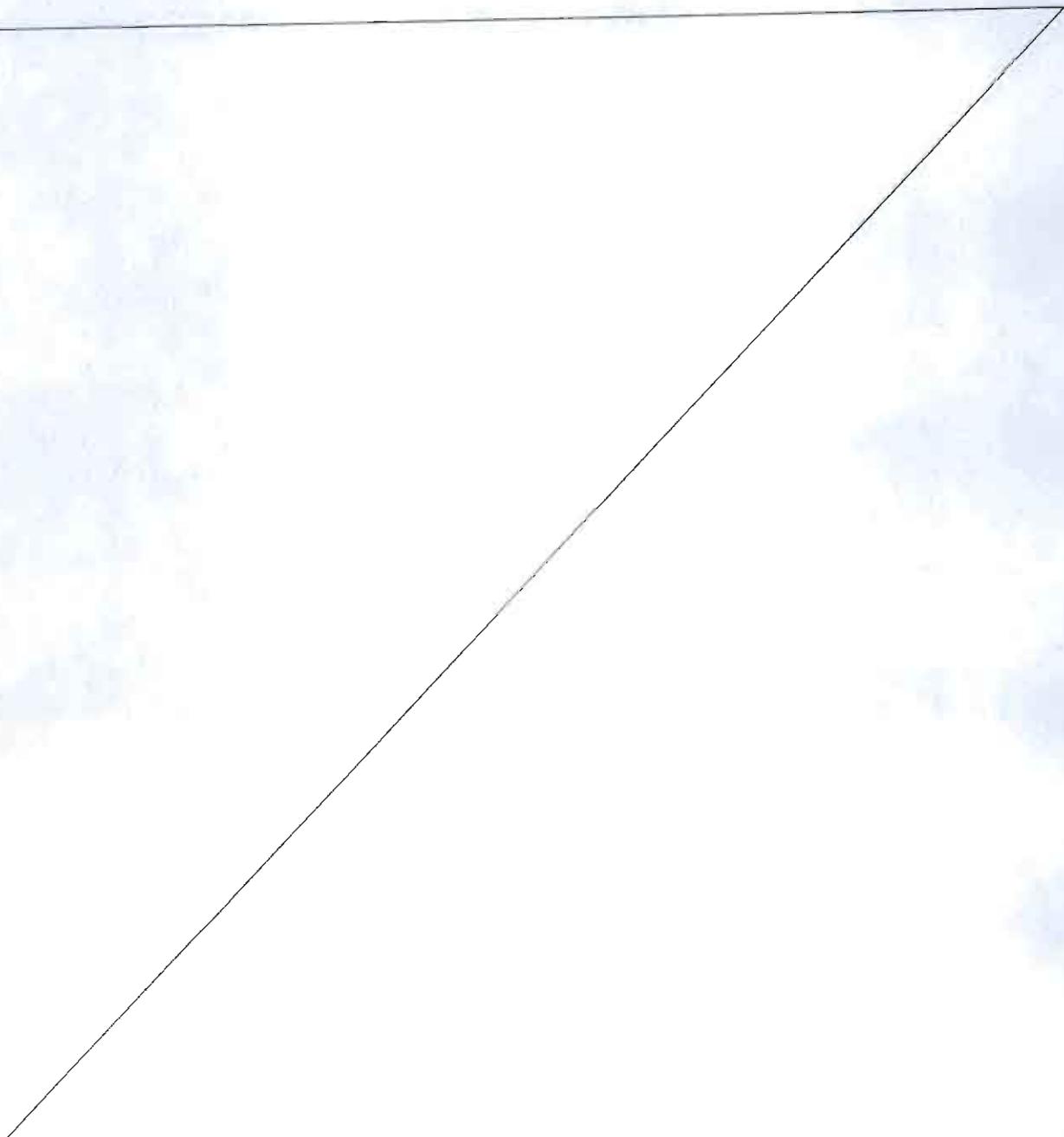
**PIECE N° 5**  
**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**FOURNITURES PEDAGOGIQUES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES  
PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	DESIGNATION	U	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE EN LETTRES
<b>1- KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>				
1	Cahier de 144 pages (niveau 3), 80 g	Unité		
2	Cahier de 144 pages (niveau 2), 80 g	Unité		
3	Cahier de 144 pages (niveau 1), 80 g	Unité		
4	Paquet de 50 Stylo à bille bleu, marque BIC Cristal	Paquet de 50		
5	Paquet de 50 Stylo à bille rouge, marque BIC Cristal	Paquet de 50		
6	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor couleur blanche	Carton		
7	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor en couleur	Carton		
8	Carton de 5 rames de papier 210x297, 80 g Double A	Carton de 5 rames		
9	Cahier de préparation 80g, 400 pages, A4 de marque ELITE, couverture dure	Unité		
10	Drapeau du Cameroun	Unité		
11	Ardoisine Smalto	Boîte de 1 kg		
12	Registre d'Appels journaliers conformes aux nouveaux curricula : <b>modèle révisé 2022,</b>	Unité		
13	Chemises cartonnées Paquet de 100, 180g	Pqt de 100		
14	Enveloppes format A5 Paquet de 100	Pqt de 50		
<b>SOUS-TOTAL KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>				
<b>2- KIT HYGIENE</b>				
1	Carton savon AZUR Morceau de 400g; carton de 60 morceaux	Morceau		
2	Eau de javel bidon de 1 l	Litre		
3	Crésyl	Litre		
4	Papier hygiénique SITA (paquet de 48 rouleaux)	Pqt de 48		
5	Pulvérisateur de 15 litres, Marque pulni	Unité		
<b>SOUS-TOTAL KIT HYGIENE</b>				
<b>3- BOITE A PHARMACIE</b>				
1	Bétadine jaune Flacon de 125 ml	Unité		
2	Alcool 70° en flacons de 500 ml	Unité		
3	Paquet compresses de 40x40 paquet de	Unité		

	10			
4	Coton hydrophile 100 g	Paquet		
5	Sparadrap perforé 18cmx5cm en rouleau de 5 m	Rouleau		
6	paracetamol 500 mg en blister paquet de 1000 cpés	Unité		
<b>SOUS-TOTAL BOITE A PHARMACIE</b>				



**PIECE N° 6**  
**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

**FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM  
DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM  
DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

N°	DESIGNATION	U	QTE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<b>1- KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>					
1	Cahier de 144 pages (niveau 3), 80 g	Unité	40		
2	Cahier de 144 pages (niveau 2), 80 g	Unité	40		
3	Cahier de 144 pages (niveau 1), 80 g	Unité	40		
4	Paquet de 50 Stylo à bille bleu, marque BIC Cristal	Paquet de 50	200		
5	Paquet de 50 Stylo à bille rouge, marque BIC Cristal	Paquet de 50	100		
6	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor couleur blanche	Carton	40		
7	Carton de 16 boîtes de craie Robercolor en couleur	Carton	10		
8	Carton de 5 rames de papier 210x297, 80 g Double A	Carton de 5 rames	20		
9	Cahier de préparation 80g, 400 pages, A4 de marque ELITE, couverture dure	Unité	300		
10	Drapeau du Cameroun	Unité	5		
11	Ardoisine Smalto	Boîte de 1 kg	78		
12	Registre d'Appels journaliers conformes aux nouveaux curricula ; modèle révisé 2022,	Unité	150		
13	Chemises cartonnées Paquet de 100, 180g	Pqt de 100	25		
14	Enveloppes format A5 Paquet de 100	Pqt de 50	10		
<b>SOUS-TOTAL KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE</b>					
<b>2- KIT HYGIENE</b>					
1	Carton savon AZUR Morceau de 400g: carton de 60 morceaux	Morceau	500		
2	Eau de javel bidon de 1 l	Litre	60		
3	Crésyl	Litre	30		
4	Papier hygiénique SITA (paquet de 48 rouleaux)	Pqt de 48	26		
5	Pulvérisateur de 15 litres , Marque pulni	Unité	1		
<b>SOUS-TOTAL KIT HYGIENE</b>					
<b>3- BOITE A PHARMACIE</b>					
1	Bétadine jaune Flacon de 125 ml	Unité	50		
2	Alcool 70° en flacons de 500 ml	Unité	78		
3	Paquet compresses de 40x40 paquet de 10	Unité	90		

4	Coton hydrophile 100 g	Paquet	28		
5	Sparadrap perforé 18cmx5cm en rouleau de 5 m	Rouleau	10		
6	paracetamol 500 mg en blister paquet de 1000 cpés	Unité	5		
<b>SOUS-TOTAL BOITE A PHARMACIE</b>					
<b>MONTANT TOTAL HTVA</b>					
TVA 19,25%					
AIR (2,2% ou 5,5%)					
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis estimatif et quantitatif à la somme Toutes Taxes Comprises de FCFA :

.....



**PIECE N° 7**  
**PROJET DE LETTRE COMMANDE**



PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/DHNC/CKKEM/CIPM-AG/2023 DU' .....  
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 03/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 POUR  
L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET  
MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM,  
COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM

TITULAIRE : .....  
BP .....  
TEL : .....  
N° CONTRIBUTABLE : .....  
COMPTE BANCAIRE N° : .....  
Banque : .....  
Agence : .....

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE: L'ACQUISITION DES FOURNITURES  
PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES  
PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM.

LIEU D'EXECUTION : MAIRIE DE KEKEM

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE EN FCFA

MONTANT TOTAL HT	
TVA : 19,25 % THTVA	
AIR : 2,2% ou 5,5% THTVA	
MONTANT TOTAL TTC	
NET A PERCEVOIR	

DELAI D'EXECUTION : TRENTE (30) JOURS

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2023  
AUTORISATION DE DEPENSE : N° UF00382  
IMPUTATION BUDGETAIRE : N° 57 15 102 02 641746 464201 426  
POSTE COMPTABLE ASSIGNATAIRE : RECETTE MUNICIPALE DE KEKEM

SOUSCRITE LE : .....  
SIGNEE LE : .....  
NOTIFIEE LE : .....  
ENREGISTREE LE : .....

**ENTRE**

L'ETAT DU CAMEROUN, REPRESENTÉ PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM, CI-APRES DENOMME « L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'UNE PART

**ET**

L'ETABLISSEMENT : .....

BP : .....

TEL : .....

N° R.C : .....

N° CONTRIBUTABLE : .....

N° COMPTE BANCAIRE : .....

REPRESENTÉ PAR : ....., CI-APRES DENOMME.

« LE FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART.

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIVIT :**

PAGE ..... ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/DHNK/CKKEM/CIPM-AG/2023 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 03/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM, COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE EN FCFA

MONTANT TOTAL HT	
TVA : 19,25 % THTVA	
AIR : 2,2% ou 5,5% THTVA	
MONTANT TOTAL TTC	
NET A PERCEVOIR	

DELAI D'EXECUTION : TRENTE (30) JOURS

**VISA ET SIGNATURES**

Lue et acceptée par le Cocontractant  
LE DIRECTEUR,

KEKEM, LE.....

Signée par le MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM  
(Autorité Contractante)

KEKEM, LE.....

ENREGISTREMENT

**PIECE N° 8**  
**FORMULAIRES ET FICHES MODELES**



## 8.2/ LETTRE DE COTATION

Nom du Soumissionnaire	
Date	
Objet de la Consultation	Acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum des Ecoles primaires publiques de la Commune de Kékem
Numéro de Référence de la Demande de Cotation	N° 03/DC/CKKEM/CIPM-AG/2023 DU .....

A Monsieur le Maire de la Commune de Kékem  
(Autorité Contractante)

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer les fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum des Ecoles primaires publiques de la Commune de Kékem, conformément à la Demande de Consultation et pour un montant Total Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée de ..... (en chiffre et en lettres)FCFA et Toutes Taxes Comprises de (en chiffre et en lettres) FCFA et dans le délai de livraison de Trente (30) jours imposé dans votre Demande de Cotation.

Les documents suivants font partie de notre soumission:

- 1) La présente lettre de Cotation établie suivant le modèle, datée et signée ;
- 2) Le devis Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- 3) Le cadre de bordereau des prix unitaires ;
- 4) Le projet de lettre commande rempli, paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page ;

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de Consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Fait à....., le .....

Nom et qualité du Responsable habilité à signer  
les soumissions

### 8.3/ MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A Monsieur le Maire de la Commune de Kékem, BP ..... Téléphone n°..... « Autorité Contractante »

Attendu que l'entreprise ....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour l'Acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires ou paquet minimum des Ecoles primaires publiques de la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *Cent quatre vingt mille trois cent quatre vingt cinq (180 385) francs CFA*,

Nous ..... [nom et adresse de la Banque ou Compagnie d'Assurance], représenté par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque ou Organisme financier», déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de *Cent quatre vingt mille (180 000) francs CFA* que la Banque ou Compagnie d'Assurance s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle (il)-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier de Demande de Cotation

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre commande par l'Autorité contractante pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque ou Compagnie d'Assurance  
à ....., le .....  
signature de la banque  
ou de l'Organisme financier}*

**PIECE N° 9**

**LISTE DESETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES  
D'ASSURANCE AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS  
DANS LE CADRE DES DU MARCHES PUBLICS**

## LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AUTORISEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

En application des dispositions de l'article 70 du code des Marchés Publics, relatives au cautionnement des marchés,

Le Ministre des Finances a. par lettre n° 00015091/MINFI/SG/DGT/CFM/DCFMA/DMMF/SDMMF du 21 mars 2017, actualisé la liste des Banques et Compagnies d'Assurances agréées et habilitées à émettre les cautions dans la cadre des Marchés Publics au 21 mars 2017 ; Il s'agit de :

### I- BANQUES

- 1- AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- 2- Bange Bank Cameroun ( Bange CMR ), BP: 34 692 Yaoundé ;
- 3- BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- 4- BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), BP 12 962 Yaoundé;
- 5- BGFI Bank Cameroun ( BGFI Bank Cameroun), BP 660 Douala;
- 6- BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala;
- 7- CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- 8- COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- 9- Crédit COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE – Bank (CCA –BANK), BP 6 575 Yaoundé;
- 10- ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 11- NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 12- SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB -CAMEROUN), BP 300 Douala ;
- 13- SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN (SGBC), BP 4 042 Douala ;
- 14- STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 15- UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 16- UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;

### II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 17- ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- 18- AREA (ASSURANCE ET REASSURANCE) ), BP : 15584 Douala ;
- 19- ATLANTIQUE ASSURANCES CAMEROUN (IARDT), BP : 3073 Douala ;
- 20- CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala ;
- 21- CPA SA, BP : 54 Douala ;
- 22- NSIA Assurances, BP : 2759 Douala ;
- 23- PROASSUR, BP: 5963 Douala;
- 24- Prudential Beneficial General Insurance, BP: 2328 Douala;
- 25- Royal ONYX Insurance Cie, BP : 12230 Douala ;
- 26- SAAR, BP : 1011 Douala ;
- 27- SANLAM ASSURANCES CAMEROUN, BP : 12125 Douala ;
- 28- ZENITHE INSURANCE, BP : 1540 Douala ;